Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection

civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni

culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 50 (2003)

Heft: 3

Artikel: Le recrutement commun : un succès

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-369661

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Les conscrits à l'épreuve... sportive!

VISITE DU CONSEILLER FÉDÉRAL

Le recrutement commun: un succès

OFPP. Le nouveau système de recrutement commun de l'armée et de la protection civile fonctionne bien. C'est d'ailleurs ce qu'a pu constater le chef du DDPS Samuel Schmid lors d'un bref passage dans l'un des six centres de recrutement.

Début avril, le conseiller fédéral Samuel Schmid, accompagné de quelques membres de la presse, s'est renseigné à Sumiswald sur le déroulement du nouveau système de recrutement après trois mois d'exploitation. Il a ensuite visité le centre de recrutement qui accueille en ce moment 100 conscrits. Au même moment, le chef de l'Etat-major général Christophe Keckeis se rendait au centre de recrutement de Lausanne, où 90 conscrits passaient par le processus de recrutement.

Le divisionnaire Waldemar Eymann, souschef d'état-major du personnel de l'armée, à



chef d'état-major du personnel de l'armée, à Le conseiller fédéral Samuel Schmid en visite au centre de Sumiswald.

Sumiswald et le colonel EMG Philippe Rebord, chef du projet «Recrutement XXI», à Lausanne ont justifié la nouvelle conception du recrutement par le nombre élevé de défections enregistrées par le passé au début et pendant les écoles de recrues. Aussi l'objectif est-il de lutter contre ce constat en procédant à des examens psychologiques et médicaux approfondis pour évaluer l'endurance psychique et physique des conscrits. Cette nouvelle formule de recrutement permet par ailleurs d'évaluer leur aptitude à assumer une fonction de cadre.

La protection civile comme partenaire lors du recrutement

Armée et protection civile collaborent depuis peu de temps en matière de recrutement. La protection civile est représentée au centre par son propre responsable du recrutement. Les participants ont tous évoqué le caractère positif de cette collaboration (voir les brèves interviews).

Après trois mois, les responsables des nouveaux tests psychologiques tirent eux aussi un premier bilan globalement positif. D'une manière générale, il semble que les tests sont bien acceptés, même si les conscrits estiment que certains questionnaires sont trop longs et que la répétition de questions semblables est parfois gênante. Le professeur François Stoll et Patrik Boss, licencié ès lettres, de l'Université de Zurich ont expliqué qu'une version raccourcie des questionnaires était en cours de préparation et qu'elle serait utilisée à moyen terme.

Nouveautés dans le domaine médical

Les spécialistes responsables des examens médicaux ont constaté une nette amélioration de la sélection des conscrits. Les personnes inaptes sont recensées avant l'école de recrues et l'incorporation dans l'armée ou la protection civile tient davantage compte des aptitudes des conscrits.

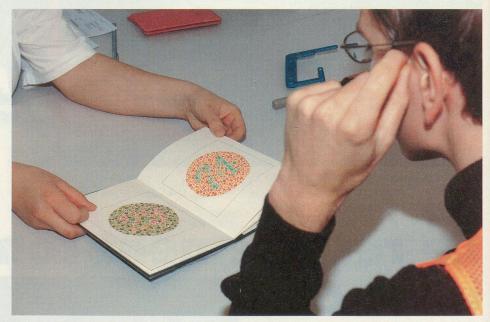
Un premier bilan intermédiaire des nouveautés médicales introduites dans la procédure de recrutement pourra être dressé à partir de 2005. Pour avoir une appréciation fiable, il faudra toutefois attendre 2006. Selon les termes du médecin en chef de l'armée, le divisionnaire Gianpiero Lupi, à Lausanne et de Rudolf Schütz, médecin en chef du centre de recrutement de Sumiswald, ce n'est en effet qu'à ce moment-là que l'on disposera de suffisamment de données issues des écoles de recrues.



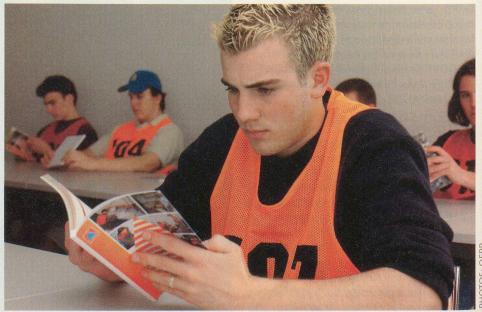
Attribution de la fonction.



Les conscrits passent un examen psychologique...,



... font un test de la vue...



... et reçoivent des informations sur la PCi.